



Séance de Conseil général du 16 juin 2026

mardi 16 juin 2026 • 19:00 - 22:00 | Aula | Conseil général

1 Ouverture de la séance

Mme Curdy salue et remercie les personnes présentes.

Elle excuse, Mme Aeschimann, Mme Barman pour le Conseil général et M. Lafarge pour le Conseil municipal.

Mme Curdy demande s'il y a des questions ou des modifications concernant l'ordre du jour affiché.

2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2025

 11.12.25.pdf

Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté.

Acceptation: 25

Refus:0

Abstention: 0



3 Comptes 2025

 rapport COGEST.pdf

 St Maurice Comptes 2025 FINAL.pdf

 Les Perris - crédit complémentaire 2025.pdf

M. Lavanchy prend la parole et annonce que la présentation se fera à deux voix.

Il annonce une année en large bénéfice. Ces comptes ont été acceptés par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril reflète une année financière contrastée. Malgré les aléas, la Commune a su garder une bonne marge d'auto-financement. Cependant, certains indicateurs appellent à la vigilance, la dette nette par habitant par exemple. L'écart dans les investissements s'explique par des projets qui ont été reportés ou abandonnés. Cependant, les projets majeurs ont été menés à terme, notamment les Perris, l'agrandissement de l'UAPE et du Groupe scolaire II. Ces investissements bien que coûteux sont essentiels pour l'avenir de la Commune. Ils permettent de moderniser les infrastructures, d'attirer de nouvelles activités économiques et de répondre aux besoins croissants de la population. Le Conseil municipal s'estime très satisfait d'avoir pu mener à bien ces investissements et remercie les chefs de projets impliqués et les conseillers en charge.

Les comptes 2025 confirment la capacité de la commune à maîtriser ses finances, malgré un contexte d'investissements élevé.

Les défis cités sont les suivants; la maîtrise des comptes de fonctionnement, la planification des investissements.

Enfin, les prochaines années seront laborieuses avec la fin des revenus extraordinaires en 2028.

C'est dans cet esprit positif qu'il remercie pour l'attention et passe la parole à M. Robatel.

M. Robatel prend la parole. Il commence par dire que le résultat présente un bénéfice. Il relève des ventes qui devaient être faites en 2025 mais seront reportées sur les années suivantes. Le bénéfice dégagé cette année a permis d'amortir les actions de l'AGEP SA. Différents graphiques sont présentés et le plus gros

poste pour la commune de St-Maurice est la formation. Le dicastère finances et impôts est également très chargé. Au niveau des revenus, il n'y a pas de surprise, les 75% proviennent du chapitre finances et impôts. En ce qui concerne les investissements, il y a aussi quelques faits marquants, comme le groupe scolaire II, l'UAPE et les Perris.

En ce qui concerne les recettes et les dépenses 2025, le chapitre de la formation est particulièrement gourmand cette année car on retrouve la dépense du groupe scolaire II. Le sport est également demandeur cette année avec la suite de la rénovation du centre sportif. Le chapitre 7, environnement et territoire, est également un chapitre important car la réfection des réseaux souterrains, des torrents et falaises est planifiée d'années en années.

M. Robatel remercie pour l'attention.

Mme Curdy les remercie et donne la parole à M. Clerc pour le rapport de la commission de gestion.

La Commission de gestion a examiné les comptes 2025 de la Commune de Saint-Maurice ainsi que les différents objets financiers relevant de sa compétence avec la plus grande attention. Elle remercie le Conseil municipal et l'administration communale pour la qualité de la collaboration, la disponibilité des informations et la transparence des échanges tout au long de ses travaux. Les comptes 2025 se soldent par un excédent de revenus d'environ CHF 970'000. Ce résultat est positif, mais il doit être analysé avec prudence. Il s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, mais également par le report ou la non-réalisation de certains investissements et dépenses prévus au budget. Dès lors, ce résultat ne doit pas masquer les défis financiers auxquels la Commune sera confrontée dans les prochaines années. La marge d'autofinancement progresse légèrement par rapport à 2024, mais elle demeure insuffisante pour financer l'ensemble des investissements réalisés. La dette nette par habitant continue ainsi d'augmenter et atteint près de CHF 5'000 par habitant.

La Commission constate que la Commune poursuit un important cycle d'investissements répondant à des besoins réels en matière d'infrastructures scolaires, sportives et techniques. Toutefois, les perspectives financières à moyen terme nécessitent une attention particulière. Plusieurs revenus favorables enregistrés ou attendus ces prochaines années présentent un caractère exceptionnel et ne pourront pas être considérés comme durables. La Commission estime dès lors que la principale préoccupation pour les exercices futurs réside dans l'évolution des charges structurelles et dans la capacité de la Commune à dégager durablement une marge d'autofinancement suffisante. Sans mesures permettant de contenir ou de réduire la progression de ces charges, la poursuite simultanée des investissements et l'augmentation de l'endettement pourraient limiter les marges de manœuvre financières de la Commune.

Au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2025 par 8 votes pour et une abstention.

M. Clerc remercie pour l'attention.

Mme Curdy le remercie pour son rapport et passe la parole à M. Vernay.

M. Vernay de Nofival dit que dans les conclusions du rapport, il confirme que les comptes 2025 sont conformes aux dispositions légales. Il rappelle que l'endettement de la commune de St-Maurice est important mais que la commune est capable de faire face à ses engagements. Il recommande d'accepter les comptes.

M. Clerc prend la parole pour le crédit complémentaire concernant les Perris.

Concernant le crédit complémentaire relatif au Plan de quartier des Perris, la Commission a examiné les explications fournies par le Conseil municipal. Le projet, dont le crédit initial s'élevait à CHF 3,5 millions, a connu plusieurs adaptations liées à des contraintes techniques découvertes en cours de réalisation ainsi qu'à des travaux complémentaires nécessaires à la viabilisation complète du secteur. Le crédit d'engagement final est porté à CHF 4,415 millions.

La Commission relève que ces travaux permettent aujourd'hui l'exploitation complète de la zone concernée et que les ventes de terrains déjà réalisées, ainsi que celles encore attendues, généreront des recettes importantes pour la Commune. Au vu des éléments reçus et des contrôles annoncés sur les coûts finaux du projet, la Commission recommande l'approbation de ce crédit complémentaire à l'unanimité.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Les travaux étant terminés au et les coûts supplémentaires ayant été nécessaires pour l'aboutissement de ce projet essentiel à la promotion économique.

Le groupe le "Centre" accepte l'entrée en matière.

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

Le groupe "socialiste" accepte l'entrée en matière.

Mme Chesaux prend la parole pour le groupe "PLR".

Ce projet ayant été long et laborieux, le groupe le PLR est soulagé de le savoir terminé. Le groupe espère que cette expérience servira d'exemple pour la suite. Même si le projet a coûté plus que prévu, il a aussi rapporté plus.

Le groupe "PLR" accepte l'entrée en matière.

Mme Chesaux prend la parole pour le groupe "PLR" qui tient tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants impliqués. Malgré l'impact financier des investissements, le résultat présenté est meilleur que prévu. Le groupe insiste sur le fait de rester prudent pour la suite.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Les comptes 2025 et les investissements qu'ils comportent s'inscrivent dans un cycle de développement qui se poursuit depuis plusieurs années. Ces investissements sont ambitieux mais nécessaires.

Le groupe "Le Centre" félicite le Conseil municipal pour cet exercice maîtrisé et accepte l'entrée en matière.

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et la commission de gestion pour son travail.

Le groupe qualifie le résultat, intéressant, malgré les importants investissements.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

Avant d'ouvrir la discussion Mme Curdy passera en revue les comptes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les annexes.

0: Administration générale

M. Raymond se demande si l'on a une idée de l'impact du changement des luminaires?

M. Bruchez dit que l'on dépense 90'000.- par année. Cependant, il n'a pas de réponse précise. M. Lavanchy précise qu'à l'avenir il y aura des compteurs.

1. Ordre et sécurité publique

Il n'y a pas de remarque.

2. Formation

Il n'y a pas de remarque.

3. Culture sport et loisirs

Il n'y a pas de remarque.

4. Santé

M. Raymond dit que l'on voit que les dépenses liées au social sont liées et sont des dépenses sur lesquelles la commune n'a pas de marge. Il se demande si la commune a une possibilité quelconque d'agir?

M. Lavanchy répond en disant que si il parle de la dépense du CMS. Il dit qu'en effet, ils sont régis par la loi cantonale. Cependant, dans la situation actuelle, ils sont un peu pénalisés par cette participation. La fourchette des coûts n'est pas favorable pour St-Maurice mais il est très difficile de la renégocier.

M. Raymond demande si dans la perspective plus générale c'est possible d'avoir plus de marge de manœuvre?

M. Lavanchy répond qu'il y a beaucoup de charges qui sont liées sur lesquelles la commune n'a aucune influence.

5. Prévoyance sociale

Il n'y a pas de remarque.

6. Trafic et télécommunication

Il n'y a pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Il n'y a pas de remarque.

8. Economie publique

Il n'y a pas de remarque.

9. Finances et impôts

Il n'y a pas de remarque.

Investissements et annexes

Il n'y a pas de remarque.

Acceptez-vous les comptes 2025 et les crédits qu'ils comportent?

Les comptes et crédits complémentaires sont approuvés à l'unanimité.



4 Crédit supplémentaire 2026 concernant les horodateurs: « Acceptez-vous le crédit supplémentaire 2026 concernant les horodateurs ? »

 Horodateurs - Crédit supplémentaire budget 2026.pdf

Mme Curdy donne la parole au Conseil municipal.

M. Duroux prend la parole.

M. Duroux prend la parole pour la Municipalité. La commune présente ce crédit supplémentaire suite aux informations qu'elle a reçues. La principale raison est l'abandon de la 3G. De ce fait, dès le 31 décembre 2026, plus rien ne fonctionnera. Le crédit complémentaire de 100'000.- sera nécessaire pour le remplacement des horodateurs et équiper les nouvelles zones.

M. Duroux recommande d'accepter ce crédit complémentaire. Mme Curdy remercie M. Duroux et passe la parole à M. Clerc.

M. Clerc prend la parole pour la Commission de gestion.

Le Conseil municipal sollicite un montant complémentaire de CHF 100'000, portant le crédit total à CHF 158'000. Cette demande s'explique principalement par la fin prochaine du réseau 3G, qui rend les appareils actuels obsolètes. Le remplacement complet du parc permettra de garantir un système fiable, compatible avec les technologies actuelles et accessible à tous les usagers, y compris ceux qui ne souhaitent pas utiliser les solutions de paiement numériques. La Commission estime que cette solution est cohérente et pérenne et recommande son approbation, par 8 voix pour et une abstention.

Mme Chesaux prend la parole pour le groupe "PLR".

Malgré les plusieurs options envisagées, le remplacement des appareils semblent la solution la plus adéquate. Le groupe « PLR » accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Le groupe « Le Centre » accepte l'entrée en matière.

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

Le groupe « Socialiste » accepte l'entrée en matière.

M. Raymond prend la parole pour la Commission urbanisme.

La Commission urbanisme comprend la nécessité technologique de remplacer les horodateurs. La Commission a bien compris que la motion de 2021 demande une importante modification du règlement. Elle se joint à la commune pour la modification des annexes et se réjouit de celle-ci.

M. Lavanchy prend la parole pour dire que ce remplacement des horodateurs fait partie d'un tout, notamment avec l'arrivée des nouveaux parkings.

Mme Curdy remercie M. Lavanchy pour ce complément d'information puis elle passe au vote.

Acceptez-vous le crédit supplémentaire concernant les horodateurs ?

Abstentions: 12

Acceptations: 14



5 Cautionnement en faveur de CMA SA "Acceptez-vous le cautionnement en faveur de CMA SA ? »

 CMA SA cautionnement - message CM 260429.pdf

Mme Curdy donne la parole au Conseil municipal.

M. Coutaz prend la parole.

M. Coutaz prend la parole. En quelques mots, ce cautionnement avait été accepté il y a un peu plus de 12 ans sur un modèle de financement de cabinet médical. Ils se sont renseignés auprès de l'Etat pour savoir si le cautionnement actuel suffisait ou s'il fallait le revoir. Sachant que les critères ont changé, il fallait revenir avec une nouvelle décision. Ce qui change, c'est qu'il n'y aura plus un médecin qui sera propriétaire de cette société. Ce qui a été décidé est que la commune continue de cautionner et de faire partie de cette démarche.

La commune suggère d'approuver cette demande de cautionnement.

Mme Curdy remercie M. Coutaz.

M. Clerc prend la parole pour la Commission de gestion.

Le nouveau cautionnement proposé s'élève à CHF 1,68 million, soit un montant inférieur à celui autorisé en 2014. La Commission a pris acte des garanties mises en place, notamment le maintien d'une caution personnelle, l'affectation médicale des locaux et la couverture par une assurance adaptée. Ces éléments permettent de préserver les intérêts de la Commune tout en assurant la pérennité d'une offre médicale importante pour la population. La Commission recommande donc l'approbation de cette modification du cautionnement à l'unanimité.

Mme Chesaux prend la parole pour le groupe "PLR".

Nous votons aujourd'hui sur un sujet pour lequel la marge de manœuvre est très limitée. Cependant, le groupe « PLR » accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Le groupe « Le Centre » accepte l'entrée en matière.

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "Socialiste".

Le groupe « Socialiste » accepte l'entrée en matière.

Acceptez-vous le cautionnement de CMA SA?

Accepté l'unanimité



6 Réponse à l'interpellation « Centre sportif : gestion et réduction des coûts énergétiques de la piscine »

 interpellation_gestion énergie centre sportif.pdf

M. Coutaz prend la parole pour la réponse.

La réponse avec les annexes sera disponible ultérieurement. Cependant, en effet, le Centre sportif coûte particulièrement cher en énergie, notamment le chauffage de l'eau et du bâtiment. C'est très compliqué car c'est un bâtiment de 1983 avec parfois des installations qui datent de l'époque justement. Il y a eu différentes initiatives au niveau de l'enveloppe du bâtiment, notamment les toitures. Des panneaux solaires ont également été mis. Il reste les façades et les vitrages qui sont un gros projet. Dans la réponse, se trouveront les réponses aux différentes questions plus précises de l'interpellation. Des montants sont prévus dans les années à venir.

M. Coutaz remercie pour l'écoute et les deux rapports seront à disposition. Il les enverra bien volontiers.

M. Besse se questionne sur le fait de savoir si le bâtiment est classé.

M. Coutaz répond que non ce bâtiment n'est pas classé.

7 Réponse au postulat « Places de stationnement à Mex »

 Postulat stationnement à Mex.pdf

M. Duroux prend la parole pour la réponse.

Le fait que Mex dispose d'un nombre limité de places de stationnement, engendre des nombreuses difficultés suivant les périodes de l'année. D'une part, il y a les habitants qui ne disposent pas de suffisamment de place de parc devant chez eux. D'autre part, il y a la fréquentation accrue pendant la saison estivale. Cependant, à ce jour, la commune ne dispose malheureusement pas de terrain dont l'aménagement autorise de faire un parking. Cependant, le Conseil municipal a adopté plusieurs mesures pour une occupation plus équitable des places. Il y aura une réglementation particulière limitée à 48h en zone blanche, ce qui permettra d'amender les stationnements hors case ou hors délai. La signalisation sera homologuée et installée pendant l'été. En parallèle, de nouvelles places de stationnement seront aménagées proche du cimetière ainsi que dans le secteur de l'Auberge de L'Armailli. Enfin, un système de vignette sera également mis en place. Pour les quads, une autre place sera aussi proposée.

M. Duroux remercie pour l'attention et reste à disposition pour tous compléments d'information.

Mme Curdy remercie M. Duroux pour sa réponse.

8 Tour d'horizon

1. Collège de Saint-Maurice
 - Les travaux ont commencé. La maison Dubois, la salle C et la bibliothèque du collège ont été démolies.
2. Salle de gymnastique du Scex
 - Le campus du Scex est déconstruit. A ce jour, CHF 384'000.00 ont été utilisés sur les CHF 700'000.00 figurant au budget. Reste à financer notamment la dépollution du sol en lien avec la construction.
 - Dès le 1er juillet 2026, les travaux de terrassement des salles de gymnastique débuteront avec une livraison prévue à la rentrée d'août 2028.
3. Zone sportive du Scex
 - Le bâtiment est terminé. Il a été remis à l'utilisateur courant avril. Les décomptes doivent encore être finalisés.
 - Début des travaux pour le terrain: septembre 2026.
 - Le parking est également terminé et est à disposition du public.
4. HEP et plateau de la Gare
 - La décision du parlement cantonal, quant au crédit d'engagement, est attendue au plus tôt pour la session de novembre 2026.
 - Les actes sont en voie de finalisation et devraient être signés dans le deuxième semestre 2026.
 - Selon accord avec Arma Suisse, la Commune sera MO de la démolition de l'Arsenal. En dehors de l'achat du terrain, nécessaire à la construction de la HEP, la commune participera aux frais de démolition de l'Arsenal pour environ 12,5%, qui devront être valorisés (travail de la Commune et avance de frais avant remboursement en fin de chantier).
 - Un appel d'offres a été lancé pour le mandat d'ingénieur en vue de la déconstruction.
 - Le P+R fera l'objet d'une MEP dans le courant de l'été 2026.

5. La falaise de Fingles
 - Zones concernées : clinique Saint-Amé, ancien arsenal et bâtiment TPEV;
 - Dossier au stade du projet, prêt pour la MEP;
 - Un mandat sera donné pour la phase de MEP et d'appel d'offres;
 - Aujourd'hui devisé à CHF 1'200'000.00 TTC...à + ou - 20%;
 - Le projet est subventionnable à hauteur de 60% à 85%.
6. Demande d'autorisation de construire en cours

Il y a différentes autorisations de construire en cours notamment la rue de la Cime de l'Est, Ouvrage EP et EU des Cases et l'UAPE.
7. CAD-EU-DP

Trois projets mais une seule épine dorsale pour fin 2029 au plus tôt. Le projet n'est, à ce stade, pas encore mis à l'enquête en raison d'une nouvelle demande de Genedis. Pour les délais, ils sont encore à venir.
8. Grottes-aux-Fées et Forts de Saint-Maurice
 - Le Conseil municipal a attribué les premiers mandats pour un début des travaux.
 - Le début des travaux est attendu dès juillet 2026.
9. PAZ-RCCZ
 - Le retour des préavis des services cantonaux a été transmis aux services communaux au début du mois de septembre 2025.
 - L'équipe de projet de 2ème lecture a terminé son travail.
 - Les études complémentaires ont été attribuées et les retours se font attendre.
 - Le Conseil municipal a levé les dernières oppositions à la procédure de classement des bâtiments historiques. Les décisions viennent d'être notifiées.
 - Une procédure de classement complémentaire vient d'être mis à l'enquête publique à la suite d'un retour du canton. La procédure concerne des bâtiments qui ont été rétrogradés d'importance cantonale (note 2) à d'importance communale (note 3 et inférieure). Cela ne devrait pas générer de nouvelles oppositions.
 - Le projet doit également attendre l'attribution des m2 en ZAE qui doivent encore être définies par le canton dans le sillage de l'acceptation de la fiche C4 du plan directeur cantonal en mars 2026.
 - Un nouvel objectif pour une MEP à la fin de l'année 2026 a été fixé.
10. Place de tir de Vérollez

En ce qui concerne la place de tir, un projet d'assainissement et un calendrier est présenté. La mise à l'enquête publique a eu lieu le 12 juin 2026.
11. Rhône 3

Quelques mots à propos de Rhône 3 sont dits et une vidéo est à disposition sur le PPT.
12. Départs et arrivées
 - Un hommage est rendu à M. Bastien Aymon.
 - En ce qui concerne les départs, il y a eu Romain Willommet, Jean-Luc Gaussen et Théo Bolomey.
 - Pour ce qui est des arrivées, il y a Bastien Masson et Stéphane Echenard pour les travaux publics.

9 Divers

M. Melcarne souhaite revenir sur la réponse qui a été donnée à propos des places de parking. Il relie un point du règlement du Conseil. Il semblerait que le souci concerne les délais de communication avec la population de Mex dans ce cas. Il se demande si c'est normal que le Conseil général ne soit pas averti avant les habitants. Puis il se demande également comment la Commune s'y prend lorsque la réponse ne correspond pas aux attentes de la personne qui a écrit le postulat. M. Lavanchy dit que le règlement des parkings a été adopté par le Conseil général et que jusqu'à maintenant Mex était une zone de non-droit. Cependant, maintenant elle sera une zone comme les autres soumises au règlement.

M. Besse prend la parole pour exprimer son mécontentement à propos des places de parking de Mex. M. Lavanchy s'exprime pour lui répondre qu'il n'a pas plus d'information que celles citées dans la réponse donnée précédemment.

M. Raymond pose deux questions. La première concerne FuturoStep, la date de 2035 a été donnée

Il fait référence à un article qui parle de la fusion entre Massongex et Monthey, il se demandait si le Conseil en savait un peu plus.

M. Thiévant se questionne à propos d'une proposition de paiement d'impôts anticipé.

La municipalité répond que cela ne semble pas possible et qu'il n'y a pas eu de courrier dans ce sens là destiné aux habitants de la commune.

La séance est levée à 21h.